



# POSITIONNEMENT ET ÉVALUATION DE DÉPART AU SEIN DE L'ÉCOLE DE CONDUITE

## ENTRETIEN INITIAL

---

Avant l'inscription, un entretien avec le futur apprenant est effectué afin de vérifier la faisabilité de la formation (incompatibilités médicales ou judiciaires) et de proposer selon ses objectifs, ses expériences, sa mobilité, ses capacités et difficultés la formation la plus adaptée ou l'orienter vers des établissements adaptés.

Lors de cet entretien un questionnaire est complété avec le future stagiaire pour connaître ses motivations, son projet professionnel et ses disponibilités (voir ci-dessous)

Toute inscription en formation au passage du permis de conduire B est précédée d'une évaluation initiale, se rapportant au Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne.

## OBJECTIF DE L'ÉVALUATION

---

Avant de planifier un créneau d'évaluation initiale, les candidats sont reçus en entretien et sont informés du caractère obligatoire de l'évaluation, de la durée et du déroulement de l'évaluation. L'estimation du nombre d'heures de conduite nécessaire est ensuite expliquée.

L'évaluation permet d'estimer le nombre d'heures de formation nécessaire pour préparer l'examen au permis de conduire, en fonction des aptitudes et des besoins de chaque apprenant.

Il s'agit d'une estimation qui n'a qu'une vocation indicative et non contractuelle. Le nombre d'heure réel nécessaire dépendra de la progression lors de l'apprentissage du candidat. Ces progrès sont liés notamment à l'assiduité et à la motivation. Par conséquent, le volume d'heure nécessaire pourra être réévalué au cours de la formation.

## COMPÉTENCES ÉVALUÉES

---

Au cours de l'évaluation initiale, les compétences suivants sont évaluées :

- Expérience de la conduite
- Connaissance du véhicule
- Attitude à l'égard de l'apprentissage de la conduite et de la sécurité
- Habileté : installation au poste, démarrage/arrêt, manipulation du volant
- Compréhension et mémoire
- Perception
- Émotivité
- Une application numérique calculant et détaillant le nombre d'heures évaluées en fonction du nombre de points obtenus pendant



**Erasmus École de conduite** (SARL) - 28, Boulevard Raymond Poincaré - 35700 RENNES - Tél : 09.80.43.29.12 - [n.boisseau@erasmus-conduite.fr](mailto:n.boisseau@erasmus-conduite.fr) - Siret : 751 583 071 00012 - APE : 8553Z - TVA INTRA : FR 36 751 583 071 - N° RCS : 751 583 071 R.C.S Rennes - Capital social : 17 000,00 € - N° agrément préfectoral : E 12 035 0785 0 - Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53 35 102 79 35 auprès du préfet de la région de Bretagne

- École labellisée - Qualiopi

Page 1 sur 2





# POSITIONNEMENT ET ÉVALUATION DE DÉPART AU SEIN DE L'ÉCOLE DE CONDUITE

## DESCRIPTION DU PROJET PROFESSIONNEL

### PERMIS B :

- Traditionnel
- Conduite accompagnées (AAC)
- Supervisée
- Perfectionnement
- Transformation B78 en B

### PARTICULARITÉS :

- Code seul
- Conduite seule
- Annulation :  Code  
 Code + Permis

### BOÎTE :

- Manuel
- Automatique

### SITUATION DE L'ÉLÈVE :

- Scolaire :
  - Permis à 1€
  - Autofinancement
- Non scolaire ou apprentissage
  - Salarié
  - Apprenti
  - En recherche d'emploi
  - Autofinancement
  - Permis à 1€
  - Autres : .....

### FINANCEUR :

- CPF
- Région Bretagne
- PLIE
- CAF
- Mission locale
- Pôle emploi
- Département (35)
- CCAS
- Entreprise
- Autres : .....

**AUTRES PERMIS déjà obtenus :** BSR, AM, A1, B1 : .....

**CODE déjà obtenu :**  Non /  Oui, date d'obtention : .....

### VOTRE SITUATION :

- **Cas n°1** L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.

Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ? .....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ?  
.....

- **Cas n°2** L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

- Il facilitera votre recherche d'emploi  
En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- Autre (préciser) .....

- **Cas n°3** - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise. Laquelle ? :  
.....



**Erasmus École de conduite** (SARL) - 28, Boulevard Raymond Poincaré - 35700 RENNES - Tél : 09.80.43.29.12 -  
[n.boisseau@erasmus-conduite.fr](mailto:n.boisseau@erasmus-conduite.fr) - Siret : 751 583 071 00012 - APE : 8553Z - TVA INTRA : FR 36 751 583 071 -  
 N° RCS : 751 583 071 R.C.S Rennes - Capital social : 17 000,00 € - N° agrément préfectoral : E 12 035 0785 0 -  
 Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 53 35 102 79 35 auprès du préfet de la région de Bretagne

- École labellisée - Qualiopi

